

Que visiter à moins de 100 km de chez soi ?

Au départ d'Angers ou de Segré, on peut faire plein de découvertes sans dépasser pour autant le cercle des cent kilomètres autour de son domicile.

PAGES 10 ET 14

L'esplanade de l'insouciance

PHOTO : JOSSELIN CLAIR



ANGERS. Avec les beaux jours, l'esplanade Cœur de Maine est envahie par de nombreux jeunes. Inquiète, la Ville va redoubler de vigilance pendant tout le week-end.

PAGE 7



PHOTO : JOSSELIN CLAIR

Des fleurs jetées par milliers en Anjou

Les horticulteurs, qui ont jeté les fleurs non vendues pendant le confinement, exigent une aide de l'État.

PAGE 3

Maine-et-Loire

L'épidémie de Covid-19 demeure sous contrôle

PAGE 2

Maine-et-Loire

Neuf communes de retour aux urnes le 28 juin

PAGE 4

Mazé-Milon

« Il faudra tirer des leçons de cette période »

Réouverture des écoles et des services, installation du nouveau conseil municipal... Christophe Pot, qui s'apprête à être réélu maire, évoque la vie après le confinement.

PAGE 15



PHOTO : DR

FRANCE-MONDE

Malgré un prêt, Renault ne veut pas renoncer à son plan d'économies

SPORT

La Ligue de football professionnel emportée par la crise économique ?

TÉLÉVISION

Columbo, indémodable des soirées télé

DERNIÈRE PAGE

Certes, il fait pleurer quand on l'épluche, mais l'oignon a mille vertus

ONYX ANGERS

HABITER ou INVESTIR MON FUTUR APPARTEMENT à Angers !

ÉLIGIBLE Loi PINEL

Appartements du T1 au T4

à partir de **91 000 €***

PROCIVIS OUEST promoteur-aménageur 02 41 23 52 60 www.procivis-ouest.fr

www.appartement-angers.com

*Appartement n°005 en rez-de-chaussée de 27,76 m². Dispositif PINEL : le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales. Document et illustrations non contractuels.

EDITO

Colère et plaintes

Si ce n'est pas une épidémie, c'est au moins une poussée virale. Plus de soixante plaintes ont été déposées contre le Premier ministre ou des membres du gouvernement. « Mise en danger de la vie d'autrui », « homicide involontaire », « non-assistance à personne en danger »... : dans tous les cas, la gestion par les mis en cause de la crise du coronavirus est en question. La Cour de



PAR PATRICE GUILLIER

justice de la République appréciera l'opportunité d'y donner suite.

Il y a trente ans, on a beaucoup et cruellement moqué la formule servie par Georgina Dufoix : « Responsable mais pas coupable ». C'était dans le cadre de l'affaire du sang contaminé. Par un virus, déjà. Du subtil distinguo établi par l'ancienne ministre, l'opinion a fait un implacable amalgame : le sésame trop commode du politique qui se défile. Il ne faut pourtant pas laisser s'enraci-

ner l'idée que responsabilité politique et responsabilité pénale peuvent sans dommage être confondues.

Pour être responsable de ses actes, il suffit de les avoir accomplis. Pour être tenu juridiquement coupable, il faut avoir violé la loi. On se souvient que Mme Dufoix avait finalement été relaxée : elle n'avait enfreint aucun texte, ni pris sciemment de mauvaise décision. Mais des dizaines de personnes n'en étaient pas moins décédées, faute de mesures appropriées et prises à temps. L'ancienne ministre s'en tenait bien pour responsable et l'avait exprimé avec douleur. Son accablement n'avait pas évité le lynchage. Il faut s'en souvenir. Comme il convient de garder à l'esprit que si le pouvoir ne peut valoir comme impunité, il ne vaut pas non plus condamnation. Toute erreur n'est pas une faute. Toute faute n'est pas un délit. Tout délit, pas un crime. L'indignation, quand elle tombe le masque après un péril, est rarement compatible avec la lucidité. Et moins encore avec la justice.